



Parc  
naturel  
régional  
du Luberon

Territoire reconnu  
Réserve de biosphère  
et Géoparc mondial  
Unesco

## Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20251125-2025CS65-DE

### Délibération 2025 CS 65 du Parc naturel régional du Luberon

#### Objet : Système d'information Territorial – Administration et coordination technique de l'application d'inventaire et de gestion des zones humides – Renouvellement de demande d'aide 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 18 novembre 2025, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI à 15h00 puis Jean AILLAUD à partir de 16h15 pour les 5 dernières délibérations.

Le quorum était atteint avec **57 votants** :

- **31** membres titulaires présents ;
- **2** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- **2** membres suppléants présent sans voix délibérative ;
- **24** membres représentés.

**Etaient présents :**

**Mesdames** Gaëlle LETTERON (déléguée titulaire d'**Apt**) ; Ghislaine PINGUET (déléguée titulaire de **Beaumont de Pertuis**) ; Cécile CHEVALIER (déléguée suppléante de **Bonnieux**) ; Monique CHABAUD (déléguée titulaire de **Goult**) ; Françoise MORSEL (déléguée suppléante de **Oppedette**) ; Michèle MALIVEL (déléguée titulaire de **Roussillon**) ; Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ (déléguée titulaire de **Sivergues**) ; Viviane DARGERY (déléguée titulaire de **Viens**) ; Dominique SANTONI (déléguée titulaire Conseil départemental 84) ; Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ;

**Messieurs** Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'**Auribeau**) ; Marc JAUBERT (délégué titulaire de Cadenet) ; Patrick COURTECUISSE (délégué titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégué titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Philippe ANGELETTI (délégué titulaire de Cucuron) ; Alain FERETTI (délégué titulaire de Grambois) ; Michel BESTAGNO (délégué titulaire de **La-Bastide-des-Jourdans**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de **La Bastidonne**) ; Thierry GARCIN (délégué titulaire de **Lioux**) ; Jean-Pierre PETTAVINO (Délégué titulaire de **Lourmarin**) ; Jacques PENSA (délégué titulaire de **Niozelles**) ; Michel GASQUET (délégué titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; Michel NOUVEAU (délégué titulaire de Robion) ; Luc MILLE (délégué titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Paul COPETE (délégué titulaire de **Sannes**) ; Marc BOTTERO (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégué titulaire de **Villars**) ; Jean-François LOVISOL (délégué titulaire **Conseil départemental 84**) ; Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire **CCPAL**).

**Était également présente, sans voix délibérative :**

Sylvia STEINLE (déléguée suppléante de **Sivergues**) ;  
Claire ARAGONES (déléguée suppléante **Conseil régional**)

**Avaient donné pouvoir :**

**Mesdames**

Delphine CRESP à Patrick COURTECUISSE

Alexandra MORETTI à Gaëlle LETTERON

Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex

Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • • www.parcdu luberon.fr

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, Mont-Ventoux, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Marion BETOUL-ANDLAUER à Jacques PENSA  
Anne-marie LOISON à Mickaël CAVALIER  
Béatrice TERRASSON à Charlotte CARBONNEL  
Catherine GAY à Michel GASQUET  
Florelle NOUGUIER à Noëlle TRINQUIER  
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD  
Solange PONCHON à Jean AILLAUD  
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

**Messieurs**

Roland PETIET à Gaëlle LETTERON  
Patrick PEYTHIEUX à Philippe ANGELETTI  
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER  
Patrick MERLE à Monique CHABAUD  
Laurent GARCIA à Thierry GARCIN  
Jean-Pierre GERAULT à Sébastien TROUSSE  
Antoine SCARDAMAGLIA à Jacques DECUIGNIERES  
Didier CHAMPOURLIER à Marc BOTTERO  
Patrick VARAIRE à Jacques DECUIGNIERES  
Sergio ILOVAISKY à Viviane DARGERY  
Roland GIRAUD à Marc BOTTERO  
Christian MOUNIER à Dominique SANTONI  
Christian CHIAPPELLA à Frédéric SACCO

**Etaient excusés :**

**Mesdames** Monique PAQUIN ; Jacqueline LADET ; Valérie PEISSON ; Catherine DELASSUS-NOLLET ; Mireille SUEUR ; Yolande PRIMO ; Elisabeth AMOROS ; Suzanne BOUCHET ; Marion MAGNAN ; Laurie SARDELLA ; Elisabeth JACQUES ; Sabrina CAIRE ;

**Messieurs** Denis VERKIN ; Pascal RAGOT ; Jean-Philippe RIVET ; Romain FERRARI ; Olivier LAUBRON ; Sylvain D'APUZZO ; Gérard GUILLOT ; François DUPOUX ; Michel DALMASSO ; Jacques BRES ; Camille GALTIER ; Jean-Pierre SERRUS ; Gilles LANDRIEU ; Richard ROUZET ;

**Etaient absents :**

**Mesdames** Hélène BLEUZEN ; Pierrette FRIMAS ; Solange FOUVET ; Véronique MILESI ; Céline MOSTEIRO ; Bérengère LOISEL-MONTAGNE ; Karine MASSE ; Valérie BARDISA ; Marie-Elisabeth CHRISOSTOME ; Valérie DELPECH ;

**Messieurs** Lionel MORARD ; Jean-Luc MIOLA ; Thierry RICHARME ; Emmanuel LUTHRINGER ; Richard KITAEFF ; Alessandro POZZO ; Serge VANNEYRE ; Jacques MACHEFER ; Jean-François DUBOIS ; Jérôme PELLEGRIN ; Kévin ROLANDO ; Bernard BRIFFAULT ; Antoine HEIL ; Georges FAUCONNEAU ; Pierre POURCIN ; Georges BOTELLA ; Christophe MADROLLE ; Cyril JUGLARET ; Christian GIRARD.

Vu les articles L.333-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les Statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu l'avis final de l'Etat sur le projet de Charte 2025-2040 du Parc du Luberon en date du 7 mai 2025 ;

Vu la délibération 2025CS37 du Comité syndical approuvant la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant l'intérêt de pérenniser les outils de gestion de données et de mutualiser les coûts dans l'intérêt du service public ;

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :**

- **D'APPROUVER** la poursuite de l'administration et de la coordination technique de l'application d'inventaire et de gestion des zones humides du Système d'Information Territorial pour l'année 2026 évaluée à 40 000 € TTC

- **D'ACCEPTER** la maîtrise d'ouvrage de l'application

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'opération et de solliciter les aides des partenaires financiers comme suit :

<b>COUTS</b>		<b>FINANCEMENTS</b>	
Administration des données et coordination technique (0.2 ETP ingénierie PNRL)	25 000 €	Agence de l'Eau	14 000 €
Prestations externes (journées techniques de développement et frais d'hébergement serveur) :	15 000 €	Etat (DREAL PACA)	20 000 €
		Autofinancement PNRL (part d'ingénierie à financer par les cotisations)	6 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>40 000 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>40 000 €</b>

- **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2026 ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération et notamment les conventions particulières de financement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

